Rapport moral du Président

Pour accompagner cette assemblée générale 2019, nous avions prévu initialement une semaine de manifestations illustrant nos activités actuelles et retraçant cinquante années d'existence et d'engagement pour l'étude et la protection de la nature et de l'environnement en Picardie. Malheureusement une crise sanitaire a perturbé nos projets pendant des mois. Nous ne désespérons pas de fêter dans quelques mois, plus sereinement ces 50 ans.

Pour l'heure, posons d'abord un regard sur l'année 2019 et peut-être aussi sur la période difficile qu'a vécu PICARDIE NATURE.

Presque quatre ans après s'être trouvée en cessation de paiement, notre association sort officiellement d'une situation de redressement judiciaire.

Au mois de mai 2016, nous étions dans l'incapacité de régler nos créances et surtout les salaires d'une équipe constituée de 17 permanents en CDI et d'une personne en CDD. Le TGI d'Amiens, par un jugement en date du 2 juin 2016, a placé l'association en redressement judiciaire avec une période d'observation de trois mois, renouvelée jusqu'au 1er décembre 2016 et prolongée jusqu'en juillet 2017. Maître Rongeot, a été désigné en qualité d'administrateur judiciaire. Il nous a accompagné jusqu'à ces derniers mois pour préparer et valider une sortie de RJ par anticipation.

Pour stabiliser puis redresser notre situation il nous fallait cesser rapidement, c'est-à-dire, malheureusement, brutalement, les activités qui avaient un équilibre financier fragile ou étaient déficitaire: le centre de sauvegarde de la faune sauvage, puis son antenne littoral pour les phoques, l'activité d'agroécologie. Il nous fallait aussi redimensionner d'autres activités comme le suivi et la protection de la colonie de phoques, les animations et externaliser la communication et la comptabilité pour réduire les coûts de gestion.

Sur le plan financier il s'agissait de réduire de manière significative la masse salariale tout en conservant des capacités d'actions pour continuer à exister. Cette approche économique d'une situation de crise ne doit pas faire oublier que des personnes occupaient des postes, parfois depuis longtemps et avaient tissé des liens au sein de l'équipe salariée et avec des bénévoles. Dans les douze mois qui ont suivi 9 personnes ont quitté l'association.

En parallèle de l'accompagnement par l'administrateur judiciaire, Marie Fauvarque, notre nouvelle directrice a activé avec efficacité son réseau : une avocate pour les conseils juridiques, un accompagnement précieux par la directrice et la comptable du GRIEP pour récupérer la totalité des montants des subventions 2016 et préparer les dossiers 2017, un bureau d'études, Horizon Marketing, spécialisé dans les DLA (Dispositifs Locaux d'Accompagnement) à visée économique pour analyser la situation.

Notre viabilité dans un contexte de baisse des financements publics devait passer aussi par un redimensionnement des activités maintenues, à savoir :

- pour le pôle Etude Faune, réduction des effectifs à 5 personnes,
- pour le pôle protection des espèces: maintien de la mission faune et bâti, mais mission phoque modifiée en s'appuyant davantage sur les bénévoles qui ont fourni un effort remarquable,
- Pôle Découverte Nature, maintien de la mission avec un poste à mi-temps,
- Projet Nature Propre en Picardie rechercher de partenariats privés pour pérenniser ou cesser cette action.

La reconstitution de la trésorerie et de nos fonds propres devait s'appuyer également sur une diversification des financements publics, d'une meilleure valorisation de nos prestations et d'une recherche de financements militants (dons, financement participatif).

Le 6 juillet 2017 le TGI d'Amiens décide de « la continuation de l'association » et valide le plan de désendettement fixant des échéances de remboursement des créances jusque 2022. Pour autant, des difficultés de trésorerie demeurent depuis trois ans, compte tenu des dates très tardives d'attribution de subventions importantes, chaque année. Ainsi, un dossier de subvention pour l'année civile N sera voté en octobre ou novembre de cette même année et les premiers versement n'interviendront qu'au début de l'année N+1. En clair, l'association doit débuter des actions qui ne seront remboursées totalement qu'un an après. Pour nous aider notre banque nous avance les fonds dès confirmation de l'attribution par le partenaire financier , mais avec un taux d'intérêt relativement élevé qu'on appelle dispositif loi Dailly.

Dans ce contexte, un prêt à un taux d'intérêt moins élevé que le dispositif Dailly a été examiné puis validé par l'administrateur judiciaire et accepté par le TGI d'Amiens. L'association a pu, de ce fait, clôturer par anticipation le plan de désendettement et régler ses difficultés de trésorerie.

Il nous est apparu important que vous soyez informés, avec un certain niveau de détail, sur la situation délicate qu'a connu Picardie Nature depuis 2016. Les différents accompagnements dont nous avons bénéficié ont permis de prendre des décisions difficiles mais salutaires, tout en poursuivant une grande partie de nos activités. Durant ces quatre années, l'équipe salariée a fourni un effort remarquable et de nombreux bénévoles ont maintenu voire augmenté leur implication dans la vie de l'association.

Nous n'oublierons pas non plus que des dirigeants de plusieurs associations locales, lors de leur dissolution pour cessation d'activité, ont décidé de faire don à Picardie Nature des fonds qui leur restaient. Ces marques de sympathie, comme d'autres d'ailleurs, ont été fortement appréciée.

Aujourd'hui, nous restons vigilants mais nos motivations pour poursuivre l'acquisition des connaissances sur la faune sauvage, sensibiliser les picards et la population des Hauts de France, protéger la nature et préserver l'environnement sont toujours là, intactes. Vous pourrez vous en assurer dans ce rapport d'activités 2019.

Le Président
Patrick THIERY